

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le huit mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLUHERLIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GALUDEC Jean-Pierre, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 28 février 2023

**PRÉSENTS** : MM. GALUDEC Jean-Pierre, POSSÉMÉ Gildas, HAUROGNÉ Ludovic, Mmes BÉGO Anne, GUILLET Isabelle, LOYER Roselyne, HOUEIX Marie-Thérèse, M. HAENTJENS Vincent, Mmes MAGRÉ Brigitte, PINIER Marie-Pierre, MM. ONIMUS Rémy, FRÉOUX Jean-Paul, MAGNEN Franck, Mmes GARÇON Bénédicte, JAGUT Nolwenn, M. JACOB Romain.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mme LUCAS Sabrina qui a donné pouvoir à M. HAUROGNÉ Ludovic, M. LE PIOLET Benoît qui a donné pouvoir à Mme Bénédicte GARCON.

**QUORUM** : 10

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Marie-Thérèse HOUEIX

**COMPTE RENDU PUBLIE LE** : le 13 mars 2023

### SOMMAIRE

**Procès-verbal** de la réunion du Conseil Municipal du 14 décembre 2022

**Finances** : Subventions aux associations : examen des demandes

**Finances** : Contrat d'association avec l'école Saint Gentien

**Finances** : Aides aux écoles

**Finances** : Participation aux activités culturelles de l'école Saint Gentien

**Finances** : Cotisations et indemnités diverses

**Voirie** : Groupement de commande de Questembert Communauté – renouvellement du marché du point a temps

**Salle des sports** : Restructuration et rénovation thermique des vestiaires et agrandissement de la salle de sports : demande de subvention DETR/ Fonds Vert/Conseil départemental

**Salle des sports** : Restructuration et rénovation thermique des vestiaires et agrandissement de la salle de sports : missions de maîtrise d'œuvre partielle

**2023.01.01 : PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2022**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents lors du dernier Conseil Municipal, approuve le procès-verbal du 14 décembre 2023.

## 2023.01.02 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : EXAMEN DES DEMANDES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et sur proposition de la commission « finances », décide de verser les subventions suivantes au titre de l'année 2023 :

INTITULE	
Arscène	150,00€
Association des Donneurs de sang – QUESTEMBERG	60,00€
Ass Comité d'animation et de loisirs de l'EHPAD de ROCHEFORT EN TERRE	100,00€
Association Mozaïck	« mise à disposition gratuite de la salle Le grées »
Association Tréf'futé de TREFFLEAN	120,00€
Breiz Compétition Auto	180,00€
Chorale Saint Cécile	100,00€
Club des Aînés	200,00€
Comité de Jumelage Pluherlin	700,00€
Comité Fête du pain / Patrimoine/ ACP	600,00€
Entente Sportive Pluherlin Rochefort : fonctionnement	1 200,00€
Entente Sportive Pluherlin Rochefort : encadrement jeunes sur présentation des factures	1 000,00€
FNACA	60,00€
Harmonie Fanfare MALANSAC	80,00€
La Croix Rouge – Questembert	120,00€
La Gentienne (fonctionnement)	1 500,00€
La Gentienne : subvention annuelle encadrement jeunes sur présentation des factures	1 800,00€
Pierokamali	250,00€
RES AGRI - QUESTEMBERG	60,00€
Resto du Cœur	150,00€
Rêves de clowns	100,00€
Société de chasse	1 400,00€
Union dép. des Sapeurs-Pompiers du Morbihan	100,00 €
Association française des sclérosés en plaques	50,00€
Le Terrier	100,00€
Secours catholique	120,00€
Souvenir Français	50,00€
La roue Pluherlinoise	100,00€
Solidarité paysans Bretagne	50,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 500,00 €</b>

\* Concernant le Comité de Jumelage, la commune participerait en organisant le pot d'accueil et en mettant à disposition des salles ;

\*\* Concernant la Société de chasse : la subvention de 1 400 se déclinerait comme suit : 1 350 € pour les frais d'enlèvement des cadavres dont ceux de la commune + 50 € de subvention de fonctionnement.

- les Toqués Pluherlinois n'ont pas fait de demande de subvention mais bénéficieraient de l'utilisation gratuite de la cuisine de la cantine pour 5 ateliers cuisine par an.

- les demandes de subventions reçues à compter de la date de la commission de finances du 6 février 2023 seront considérées comme étant hors délai et ne seront pas examinées par le Conseil Municipal.

### **2023.01.03 : CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ECOLE SAINT GENTIEN**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa réunion en date du 10 février 2021 a décidé que le contrat d'association conclu entre l'école Saint Gentien et la Commune concernerait les classes maternelles et les classes élémentaires pour tous les élèves scolarisés à l'école qu'ils soient domiciliés à PLUHERLIN ou non.

En l'absence d'école publique sur le territoire communal et conformément à la réglementation, la Commune détermine sa contribution à l'école Saint Gentien au vu du coup moyen départemental de fonctionnement par élève des écoles publiques du Morbihan. Au titre de l'année 2022-2023, le Préfet du Morbihan a fixé le coût moyen d'un élève d'une école publique dans le Morbihan comme suit :

- Elève de classe maternelle : 1 385.65 € ; Elève de classe élémentaire : 426.65 €.

**Les effectifs à l'école Saint Gentien au 1<sup>er</sup> janvier 2023 sont les suivants : 90 élèves**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sur proposition de la commission « finances », décide que la contribution financière au titre du contrat d'association conclu entre la Commune de PLUHERLIN et l'école Saint Gentien au titre de l'année 2023 sera la suivante :

- Elève de classes maternelles	1 385.65 € x 39 =	54 040.35 €
- Elève de classes élémentaires	426.65 € x 51 =	21 759.15 €
- Le montant global sera donc de		75 799.50 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de forfait communal sous contrat d'association en pièce jointe avec l'école Saint Gentien selon les modalités financières ci-dessus. Celle -ci prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### **2023.01.04 : AIDES AUX ECOLES**

Les effectifs de ces deux écoles au 1<sup>er</sup> janvier 2023 sont les suivants :

- Ecole Privée Saint Gentien PLUHERLIN	90 élèves	(rappel 2022 : 100 élèves)
- Ecole Publique ROCHEFORT EN TERRE	31 élèves	(rappel 2022 : 28 élèves)

A l'unanimité, le Conseil Municipal, sur proposition de la commission « finances », décide d'aider pour 2023 les écoles comme suit :

#### **1 – CLASSES VERTES ET DE DECOUVERTE : 18.00 €/élève :**

- Ecole Saint Gentien	18 € x 90 =	1 620.00 €
- Ecole publique de Rochefort	18 € x 31 =	558.00 €

#### **2 – ARBRE DE NOEL : 7.00 €/élève soit :**

- Ecole Saint Gentien :	7 € x 90 =	630.00 €
- Ecole publique de Rochefort	7 € x 31 =	217.00 €

Le paiement s'effectuera sous forme de subventions versées **sur présentation des factures** à l'A.P.E.L. de l'Ecole Saint Gentien et à l'OCCE de l'école publique.

#### **2023.01.05 : PARTICIPATION AUX ACTIVITES CULTURELLES DE L'ECOLE SAINT GENTIEN**

L'APEL sollicite comme chaque année une subvention pour l'aider au financement des activités culturelles de l'école. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour l'attribution d'une subvention de 1 000 €. Elle sera versée à l'APEL de l'école Saint Gentien sur présentation de factures liées aux activités culturelles en faveur des élèves.

#### **2023.01.06 : COTISATIONS ET INDEMNITES DIVERSES**

Chaque année, la commune cotise à différents organismes, selon les engagements qu'elle a pris. Il s'agit notamment du CAUE et de l'Association des Maires de France.

Par ailleurs, une indemnité de gardiennage de l'église est octroyée conformément aux circulaires en vigueur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- que le montant de l'indemnité « gardiennage de l'église » sera de 112 € au titre de l'année 2023.
- d'adhérer au CAUE pour un montant de 501.60€.
- d'adhérer à l'Association des maires de France pour un montant de 457.91€.

#### **2023.01.07 : VOIRIE - GROUPEMENT DE COMMANDE DE QUESTEMBERT COMMUNAUTE – RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ DU POINT A TEMPS**

Vu les articles L2113-6 et L2113-7 du code de la Commande Publique pour la passation d'un accord-cadre à bons de commandes,

Vu l'article R. 2123-1, 1° du code de la Commande publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal a approuvé par délibération du 3 novembre 2021, l'adhésion au groupement de commandes d'achats groupés en matière de voirie. Suite à la délibération du bureau communautaire du 27 octobre 2022 validant la reconduction du groupement de commandes pour le marché du point à temps automatique (PATA) entre les communes membres et Questembert Communauté, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement du nouveau marché PATA pour une durée de 2 ans (2023-2024) afin de s'aligner sur la durée des autres marchés en groupement de commandes (travaux de voirie, travaux de curage de fossés et prestations de fourniture de panneaux de signalisation).

#### **2023.01.08 : RESTRUCTURATION ET RENOVATION THERMIQUE DES VESTIAIRES ET AGRANDISSEMENT DE LA SALLE DE SPORTS : DEMANDE DE SUBVENTION DETR/ FONDS VERT/CONSEIL DEPARTEMENTAL**

La commune a missionné Soliha comme assistant à maîtrise d'ouvrage pour réaliser l'étude de faisabilité et accompagner la commune dans la restructuration de la salle des sports située sur la parcelle AA178.

Trois rencontres avec les usagers, élus et Soliha ont été organisées pour faire émerger les idées. Le projet consiste à la fois, à augmenter l'usage de la salle des sports, à améliorer le confort de vie du bâtiment d'un point de vue thermique, et à permettre la diminution substantielle des consommations d'énergie et des ressources. Les travaux seront de deux ordres :

- Restructuration et rénovation thermique des vestiaires permettant notamment de supprimer le chauffage au gaz vers une pompe à chaleur et une meilleure isolation thermique.
- Agrandissement de la salle des sports et amélioration du confort thermique. Afin d'améliorer l'accueil de public, la réalisation d'une extension en bois en pignon ouest permettra de créer des locaux de rangement de matériels sportifs et l'installation de gradins pour une centaine de personnes avec vue plongeante. Cette approche singulière a été validée par le comité de pilotage composé d'élus et de représentants des associations. Les équipements sportifs actuels seront complétés. Par ailleurs, des travaux d'amélioration thermique seront réalisés dans la salle existante : changer l'éclairage existant pour des luminaires à LED, désamiantage de la toiture et la pose d'une toiture en bac acier isolé. Les doubles portes en bois donnant sur l'extérieur, non étanche à l'air, seront remplacées par des menuiseries en ALU, avec oculus. Le remplacement de la toiture doit permettre à terme l'accueil d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation.

La commission « bâtiments » s'est réunie le 31 janvier et le 20 février afin d'affiner le programme en vue du dépôt de permis de construire. Les plans ont été transmis aux membres du conseil municipal

Le projet est estimé à 726 590€ HT dont 627 804€HT de travaux, 22 550€HT de matériels sportifs et 76 237€ de maîtrise d'œuvre et de frais d'études. L'Etat via la DETR, le Fonds Vert et le conseil départemental du Morbihan sont des financeurs potentiels. Au regard des critères d'aides, des taux différents s'appliquent selon la typologie des travaux. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES	MONTANT €	RECETTES	MONTANT €
<b>TRAVAUX HT</b>	<b>627 804</b>	<b>ETAT</b>	<b>363 280</b>
Restructuration et rénovation thermique vestiaires	232 878	DETR : Restructuration et rénovation thermique des vestiaires	122 280
Agrandissement de la salle	394 926	DETR : Agrandissement de la salle des sports** (+ bonus 10% matériaux biosourcés)	154 000
		FONDS VERT : Restructuration et rénovation thermique vestiaires	87 000
<b>MATERIEL HT</b>	<b>22 549</b>	<b>DEPARTEMENT (PST)*</b>	<b>139 926</b>
<b>PRESTATIONS INTELLECTUELLES HT</b>	<b>76 237</b>	<b>Autofinancement de la commune</b>	<b>223 384</b>
1. Restructuration et rénovation thermique vestiaires	27 293		
2. Agrandissement de la salle	48 944		
<b>TOTAL € HT</b>	<b>726 590</b>	<b>TOTAL €</b>	<b>726 590</b>
<b>TVA 20%</b>	<b>145 318</b>	<b>Avance TVA commune</b>	<b>145 318</b>
<b>TOTAL € TTC</b>	<b>871 908</b>		<b>871 908</b>

\*\* plafond de travaux 440 000€HT

\*extension de la salle de sports sur montant HT du projet

### ZOOM sur rénovation des vestiaires

DEPENSES		RECETTES		%
Travaux	232 878 €	DETR	122 280 €	47%
Prestations intellectuelles	27 293 €	FONDS VERT	87 000 €	33%
		Autofinancement	50 891 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>260 171 €</b>		<b>260 171 €</b>	<b>100%</b>

### ZOOM sur agrandissement de la salle

DEPENSES		RECETTES		%
Travaux	417 476,00 €	DETR	154 000 €	33%
Prestations intellectuelles	48 944 €	CD56 – PST	139 926 €	30%
		Autofinancement	172 494 €	37%
<b>TOTAL</b>	<b>466 420 €</b>		<b>466 420 €</b>	<b>100%</b>

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- La réalisation des travaux de la salle des sports tels qu'ils figurent sur les plans indiqués.
- D'approuver l'estimation du projet qui s'élève à 726 590€HT
- D'approuver le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter les subventions
- D'autoriser Monsieur Le Maire à entreprendre toutes démarches utiles à l'aboutissement de ce projet.

### **2023.01.09 : RESTRUCTURATION ET RENOVATION THERMIQUE DES VESTIAIRES ET AGRANDISSEMENT DE LA SALLE DE SPORTS : MISSIONS DE MAITRISE D'ŒUVRE PARTIELLE**

Vu le code de la commande publique notamment les articles L2122-1 et R2122-8 ;

Considérant l'étude de faisabilité réalisée par Soliha pour la restructuration et la rénovation thermique des vestiaires et l'agrandissement de la salle des sports ;

Au regard des travaux envisagés, une mission de maîtrise d'œuvre partielle est nécessaire. Les prestations demandées sont les suivantes :

- Esquisse, établissement de l'APS, l'APD et dépôt de permis de construire
- Etablissement du PRO – assistance pour la passation des contrats de travaux et définition du quantitatif estimatif.

L'offre du groupement Nicole Thermet/A2L indique un forfait provisoire de rémunération à 31 320€HT à partir de l'enveloppe financière affectée aux travaux d'un montant de 580 000€HT et d'une mission complémentaire pour l'établissement du quantitatif d'un montant de 7 540.00€HT. Etant entendu que le

montant définitif est déterminé à compter de l'acceptation par le maître d'ouvrage de l'APD et de l'engagement du maître d'œuvre sur le coût prévisionnel des travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De retenir l'offre du groupement Nicole Thermet/A2L pour les missions de maîtrise d'œuvre partielle selon les conditions précitées.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer les pièces du marché ainsi que tout document se rapportant à son exécution.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à lancer les procédures relatives aux obtentions des autorisations administratives et aux marchés de travaux.

### **DIVERS :**

#### **Comptes rendus des délégués :**

- Réunion du SIAEP : M. Rémy ONIMUS a assisté à la réunion le 2 mars dernier.. Les travaux du SIAEP démarrent en octobre 2023 et s'étaleront en 2024. Les travaux rue de Tournebride seront réalisés cette année. Il faudra prévoir une coordination au regard du programme de voirie notamment dans le bourg. Le projet d'usine de compostage des boues de la station d'épuration interroge le SIAEP au regard des coûts notamment.
- M. Rémy ONIMUS et M. Franck MAGNEN ont participé au lancement de la rénovation des ruines d'un moulin à vent qui s'élevait sur la Grée de Quénelet. L'association Les Amis du moulin de la Grée vient de débiter sa restauration. Il faudra les solliciter pour un article dans le prochain bulletin municipal.

#### **Points divers :**

- M. Le Maire ouvre le débat sur la création d'une centrale photovoltaïque sur la toiture de la salle des sports qui permettrait une autoconsommation des bâtiments publics en supprimant les énergies fossiles existantes sur certains bâtiments. En effet, un surcoût est constaté pour les travaux de rénovation en raison du changement de la toiture amiantée. Au regard des coûts de l'énergie et du souhait de les maîtriser dans le temps, il semble acceptable de supporter ce surcoût lié notamment au désamiantage.
- M. Le Maire informe le conseil municipal qu'une rencontre au sujet du Contrat Local de Santé destinée aux élus communaux et intercommunaux aura lieu à Larré le mardi 11 avril à 18h00.
- M. Le Maire informe le conseil municipal que de nombreuses demandes de terrains arrivent en mairie et qu'à ce jour, les projets de lotissements ne sont pas finalisés. Compte tenu des objectifs de densification du PLUi, la question de commercialiser la parcelle ZM 133 située de la rue de la Pichonnerie se pose. Une réflexion est engagée dans ce sens.
- M. Ludovic Haurogné propose de renforcer l'équipe des services techniques par le recrutement d'un renfort saisonnier pour les espaces verts. Par ailleurs, la commune a décidé de repenser la nature du fleurissement et compte-tenu des étés secs à venir, remet en question la présence des jardinières en centre bourg car ces dernières exigent un arrosage régulier. Des travaux ont démarré dans ce sens devant la mairie et le monument aux morts. Par ailleurs, des travaux de sécurisation ont été entrepris devant la boulangerie pour sécuriser la traversée du carrefour pour les piétons et usagers du trottoir.
- M. Le Maire rappelle que le conseil municipal avait voté en juin dernier la mise en place d'une borne électrique dans la commune (100km/1h de recharge). Un schéma directeur d'installation de bornes électriques sur le département du Morbihan est en cours par Morbihan Energies. Ce projet pourrait voir le jour sans reste à charge pour la commune. Les statistiques d'utilisation auprès des communes riveraines seront demandées pour une décision au prochain conseil municipal.

- Eclairage public, Morbihan Energie propose d'installer gratuitement deux horloges connectées pour faciliter la programmation en fonction des besoins en éclairage public, par exemple de prolonger l'éclairage lors de manifestations. Le conseil municipal retient d'équiper la zone autour de l'église.
- M. Le Maire informe que le Rallye du Morbihan se tiendra les 6 et 7 mai 2023. Le comité d'organisation se charge de contacter les riverains pour les informer des modalités du déroulement du rallye et des impacts possibles sur les possibilités de déplacements.
- M. Jean-Paul FREOUX, Roselyne LOYER et Gildas POSSEME rendent compte du dernier Comité biodiversité. La LPO a présenté les actions qu'elle peut mener sur la commune et d'une convention sur 5 ans à hauteur de 10 725€ (diagnostic préalable - sensibilisation/animation auprès des scolaires et des habitants et diagnostic final pour voir l'évolution sur 5 ans). Des contreparties existent. Il est proposé que la LPO vienne présenter le projet en conseil municipal dans l'année.
- M. Le Maire fait le bilan de la rencontre citoyenne du 4 mars dernier au sujet du devenir de la parcelle Marquet. Les naturalistes de la commune ont présenté un inventaire faune-flore sur la parcelle. Dans le cadre de l'action les Vergers du Climat, Clim'Action finance la mise en œuvre de vergers. Deux hypothèses de travail : la parcelle Marquet avec une dynamique citoyenne et la parcelle de la salle des Grées en complémentarité avec un éventuel éco-pâturage. La réunion du 4 mars fait émerger un verger et un jardin partagé. La dynamique citoyenne est à consolider.
- M. Vincent HAETJENS regrette que le comité énergie n'ait pu se tenir. Il propose que l'atelier baptisé « La Fresque du Climat » soit présenté au conseil municipal et éventuellement à destination habitants. Il serait suggère d'aller vers les commerçants pour les interroger sur leurs problématiques autour des coûts de l'énergie. M. Le Maire souhaiterait un évènement autour de ces questions sous la forme d'un « salon énergie ». La période de l'automne pourrait être propice à la tenue d'un tel salon. Jean-Paul FREOUX suggère d'étudier l'isolation par l'extérieur de la mairie. Le maire lui répond que les questions du mode de production du chauffage de la mairie et de la salle de l'ancienne école, donc de l'isolation sont déjà programmées pour une mise en œuvre en 2024.
- M. Le Maire indique que dans le cadre du budget culturel, une subvention de 800€ avait été votée en 2022 pour financer la programmation des premières « Fêtes au Village ». Faute d'association porteuse, elle n'a pu être versée aux organisateurs. Il précise qu'elle sera versée rétrospectivement au nouveau Comité des Fêtes dès que celui-ci sera reconnu en préfecture. Il propose de reconduire cette aide pour 2023, soit la somme de 1600€ à inscrire au budget 2023.
- Le conseil municipal accorde le prêt de la Salle Françoise d'Amboise à l'association La Marmite pour projeter un film « La Sociale » de Gilles Perret le 22 mars 2023 (entrée libre).
- M. Le Maire informe le conseil municipal que Questembert Communauté lance une réflexion autour de l'Habitat léger en vue d'un éventuel projet de modification du PLUi. Le comité aménagement de Questembert Communauté travaille sur le sujet et demande aux communes de faire des propositions pour la mi-mai. Il est demandé à Questembert Communauté de préciser les attentes.
- M. Le Maire rappelle les conditions et le calendrier du budget participatif pour l'année 2023. Le conseil municipal n'émet pas d'observations. La communication débute en mars.
- Mme Anne BEGO informe le conseil municipal qu'un repas à destination des bénévoles de la médiathèque et du CCAS aura lieu le jeudi 16 mars à l'Auberge du Moulin-Neuf afin de les remercier de leur engagement.
- M. Le Maire informe que le logement d'urgence est à nouveau occupé. Pour rappel, le bail est de 4 mois renouvelable 1 fois.
- M. Le Maire informe le conseil municipal que des travaux au Hangar Vert ont été réalisés par des bénévoles avec fourniture des matériaux par la commune. Un pot convivial sera organisé pour remercier les bénévoles.

Fin de séance : 21h45

**Fait à PLUHERLIN, le 13 mars 2023.**

**Jean-Pierre GALUDEC,  
Maire de PLUHERLIN**



Merci de bien vouloir nous faire part de vos éventuelles observations pour le lundi 13 mars à 10 h 00.